



DEPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN BOURGOGNE

PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 janvier à 9 heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni, à l'espace socioculturel « André Henry » de Chéroy, sur convocation et sous la présidence de Jean-François CHABOLLE.

Date de convocation : 10 janvier 2025

Présents : David ROUSSEL, Séverine MAZATEAU, Brigitte BERTEIGNE, Christine AITA, Jean-Jacques NOEL, Christelle NOLET, Christian DESCHAMPS, Laurent BOULMIER, Etienne SEGUELAS, Fred JEAN-CHARLES, Florence BARDOT, : Xavier ROSALIE, Gilbert GREMY, Jean-François CHABOLLE, Frédéric BOURGEOIS, Marcel MILACHON, Patrick PELISSIER, Pierre-Eric MOIRON.

Absents excusés : Sylvie GUILPAIN, Monique JARRY, Nadia LEITUGA, Loïc BARRET, Bruno CHEMIN, Jérôme CORDIER, Bruno COUARD, Corinne PASQUIER.

Membres du Bureau communautaire : 26

Membres en exercice : 26

Membres présents ayant pris part à la délibération : 18

Votants : 18

Quorum : 14

Secrétaire de séance élu ce jour : Jean-Jacques NOEL

L'ordre du jour est le suivant :

1. GENERAL

1.1. Approbation du procès-verbal du 6 septembre 2024

2. DECHETS MENAGERS

2.1. Avenant au contrat de reprise de l'aluminium issu de la collecte sélective avec la société Acteco Recycling

2.2 Avenant de prolongation au Contrat pour l'Action et la Performance de l'ADELPHÉ-CITEO

3. TOURISME

3.1. Tournée 2025 de Ville à Joie

4. SANTE

4.1. Financement du centre de santé de Domats

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) de l'Yonne

4.2. FEDER rural : présentation de Michael Pagnoux, chef de projet au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur CHABOLLE, Président de la Communauté de Communes du Gâtinais. Ce dernier procède à l'appel et ayant constaté le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 09h02.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Président propose de désigner Jean-Jacques NOEL au poste de secrétaire.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

Le Président souhaite soumettre au Bureau communautaire l'ajout d'un point à l'ordre du jour : développement économique : ZA Nord Gâtinais : Lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du rond-point ZA Nord.

A l'unanimité, le point est ajouté à l'ordre du jour de séance.

1. GENERAL

1.1. Approbation du procès-verbal du 6 septembre 2024

Le Président soumet au Bureau le procès-verbal de séance du 6 septembre 2024 pour approbation.

Il est approuvé à l'unanimité des présents.

2. DECHETS MENAGERS

2.1. Avenant au contrat de reprise de l'aluminium issu de la collecte sélective avec la société Acteco Recycling

Par délibération en date du 12 avril 2024, la CCGB a autorisé la signature d'un contrat pour la reprise de l'aluminium avec la société Acteco Recycling. Or, celle-ci étant devenue Cairn Recyclage le 9 décembre 2024, il est nécessaire d'approuver un avenant entérinant le nouveau nom du co-contractant.

Délibération 2025-01-01

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CCGB et notamment sa compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,

Vu la délibération n° 2024-01-06 du 26 janvier 2024, relative au groupement de commandes avec les collectivités de l'Yonne pour la vente des matériaux issus de la collecte sélective

VU la délibération n°2024-04-29 du 12 avril 2024, portant sur le choix de l'entreprise Acteco Recycling pour la reprise du Papier de l'aluminium issu de la collecte sélective de la Communauté de communes du Gâtinais en bourgogne,

Considérant l'information du changement de nom de la société Acteco Recycling en Cairn Recyclage à compter du 9 décembre 2024,

Considérant que ce changement n'affecte pas la forme juridique de la société mais seulement sa raison sociale,

Le Bureau communautaire, sur proposition du Président et après en avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant au contrat de reprise de l'aluminium pour le changement de dénomination sociale de la société Acteco Recycling Sarl qui est devenu Cairn Recyclage ;

AUTORISE le Président à le signer ;

CHARGE le Président à effectuer tous actes en ce sens ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025, chapitre 70.

2.2 Avenant de prolongation au Contrat pour l'Action et la Performance de l'ADELPHÉ-CITEO

En 2017, la CCGB a adhéré au Contrat pour l'Action et la Performance dit barème F proposé par l'entreprise ADELPHÉ-CITEO. En 2024, le Bureau communautaire a prolongé ce contrat jusqu'en 2024, dans l'attente d'un nouveau contrat type.

Or, ce contrat n'étant toujours pas prêt, il est proposé au Bureau communautaire de prolonger une nouvelle fois ce contrat jusqu'en décembre 2025, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Délibération 2025-01-02

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne et notamment sa compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu la délibération 2017-10-06 portant sur l'adhésion de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne au Contrat pour l'Action et la Performance dit barème F,

Vu la délibération 2023-01-07 portant sur la prolongation du contrat CAP au 31 décembre 2024,

Considérant que l'avenant de prolongation garantit la continuité de la reprise des emballages et papiers, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, dans l'attente d'un nouveau Contrat Type Unique proposé par ADELPHÉ-CITEO au cours de l'année 2025,

Considérant que les options de reprise « Filière », « Fédération » et « Individuelle », telles que prévues dans le cadre de la filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) des emballages ménagers et papiers, sont reconduites afin d'assurer la continuité des opérations de reprise à compter du 1^{er} janvier 2025,

Le Bureau communautaire, sur proposition du Président et après en avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020, à l'unanimité,

VALIDE les termes de l'avenant de prolongation 2025 du contrat CAP avec l'ADELPHÉ-CITEO tels que présentés en annexe ;

AUTORISE le Président à signer l'avenant de prolongation ;

CHARGE le Président à effectuer tous actes en ce sens ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025, chapitre 74.

3. TOURISME

3.1. Tournée 2025 de Ville à Joie

Après le succès de l'édition 2024 de l'initiative Ville à Joie, il est proposé au Bureau communautaire de se prononcer sur une nouvelle tournée solidaire dans les communes du Gâtinais en Bourgogne.

Pour rappel, Ville à Joie est une initiative solidaire qui rassemble des jeunes qui veulent faire revivre les villages et qui déménagent dans un territoire rural pour y organiser une tournée de plusieurs événements. Pour ce faire, l'association réunit des commerces, des services de santé, des services publics et d'autres intervenants dans les villages où ils ne passent plus. Ses membres ont pour objectif de faire vivre le lien social à travers des animations conviviales et un esprit festif.

Pour cela, ils déterminent avec les communes une date de tournée et proposent des animations, des stands de services, de santé, numérique, sociaux, des associations pour lutter contre le non-recours et faire connaître le local. Ils réalisent une étude territoriale avec des questionnaires distribués durant l'événement sur les besoins des habitants ou encore des tests de futurs services. Enfin, il y a sur place de la restauration, une buvette et une place réservée aux producteurs locaux.

Ville à Joie peut se charger également de tout, le cas échéant : organisation globale et coordination des intervenants sur les stands, installation du lieu éphémère sur la place de la commune et animation de l'événement, communication auprès de la population.

Parmi les services présents, se retrouvent en général des associations (dans les domaines sociaux et environnementaux), du numérique, des lieux d'accueil du public (France Services, La Poste), ou de la santé (test diabète). Quant aux animations, sont organisés des concerts, des stands participatifs (consultation des habitants sur un thème), des jeux et animations (blind test, karaoké, intervillages). La communication se fait dans la presse locale, avec des tracts dans les boîtes aux lettres et sur les réseaux sociaux.

Il est proposé d'organiser une tournée de 8 dates dans 8 communes distinctes, au printemps-été 2025 pour un montant total de 3 480 € HT (soit 435 € HT par date). Pour rappel, le montant était de 3 500€ HT en 2024. Ville à Joie se charge de toutes les démarches, sachant que 80% des événements sont co-financés (CPAM, CAF, CARSAT, UE, Etat...), les 20% restant le sont sur les fonds propres de la Communauté de communes.

Le bilan est positif dans les communes qui ont accueilli le dispositif en 2024.

Etienne SEGUERAS demande comment sont sélectionnées les candidatures des communes ? : un courrier de la Communauté de communes va être envoyé à toutes les communes : le choix des candidatures se fera sur l'ordre des retours avec une priorité aux communes n'ayant pas bénéficié du dispositif l'an dernier.

Délibération 2025-01-03

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux compétences des communautés de communes ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne ;

Considérant l'objectif de l'initiative Ville à Joie de renforcer le lien social, de revitaliser les territoires ruraux et de répondre aux besoins locaux des habitants des communes concernées ;

Considérant la délibération du Conseil communautaire n°2023-11-22 ayant approuvé l'accueil de l'initiative Ville à Joie en 2024 ;

Considérant la diversité des services et animations proposés par Ville à Joie, notamment les stands de services publics, de santé, d'associations locales, ainsi que les activités festives et conviviales ;

Considérant l'intérêt manifesté par les habitants et les élus locaux lors de l'édition 2024, et l'impact positif observé en termes d'attractivité et de dynamisme sur les communes concernées ;

Considérant le caractère solidaire et participatif de cette initiative, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement social et culturel du territoire ;

Le Bureau communautaire, sur proposition du Président et après en avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020, à l'unanimité,

S'ENGAGE à accueillir l'initiative Ville à Joie au printemps-été 2025 ;

S'ENGAGE à y accorder un montant de 3 480€ HT, pris en charge intégralement par la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne ;

CHARGE le Président de tous actes en ce sens ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025, article 611.

9h10 : arrivée de Sylvie GUILPAIN portant le nombre des présents à 19.

4. SANTE

4.1. Financement du centre de santé de Domats

La Maire de Domats a alerté la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne en novembre 2023 des difficultés financières et de gestion du CDS. La CCGB a mené une étude approfondie de la situation du CDS depuis décembre 2023, comprenant : une analyse des comptes, des rencontres avec la Maire et la responsable du CDS, des échanges avec l'ARS et la CPAM ainsi que la Fédération Nationale des Centres de Santé.

La Commission « réflexion sur la prise de compétence santé » a examiné partiellement la situation le 19 février 2024. Une réunion avec les membres du CDS s'est tenue le 5 avril 2024 à Domats pour présenter le projet d'audit et les perspectives d'une prise de compétence par la CCGB. La situation a été exposée à l'ensemble des élus communautaires lors du Conseil communautaire du 12 avril 2024. La décision de prise de compétence du centre de santé par la CCGB n'est pas encore finalisée en raison de certaines incertitudes.

Toutefois, le CDS a sollicité une aide financière pour combler en partie son déficit.

Du fait de l'importance de maintenir l'accès aux soins de proximité dans le Gâtinais en Bourgogne et, partant, de la nécessité de soutenir le CDS de Domats dans l'attente d'une décision définitive sur la prise de compétence par la CCGB, il est proposé au Bureau communautaire d'accorder un fonds de concours exceptionnel de 60 000 € pour le Centre de santé de Domats.

Brigitte BERTEIGNE indique qu'une étude a été menée sur le centre et son fonctionnement et qu'elle-même assiste aux réunions du CA tous les mois.

Le Président insiste sur le travail d'optimisation et la nécessité de se rapprocher de l'équilibre des comptes.

Arrivée de Jérôme CORDIER portant le nombre des présents à 20.

Christelle NOLET ne prend pas part au vote.

Délibération 2025-01-04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, et notamment son article 5,

Vu la demande d'aide financière de la commune de Domats pour le Centre de santé,

Considérant l'importance de maintenir l'accès aux soins de proximité dans le Gâtinais en Bourgogne et donc la nécessité de soutenir le Centre de santé de Domats dans l'attente d'une décision définitive sur la prise de compétence par la CCGB,

Le Bureau communautaire, sur proposition du Président et après en avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020, à l'unanimité,

ATTRIBUE un fonds de concours à la commune de Domats pour le fonctionnement du Centre de santé à hauteur d'un montant de 60 000 € ;

AUTORISE le Président à signer la convention d'attribution avec la commune de Domats ;

CHARGE le Président de tous actes en ce sens ;

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2025 article 65734 fonds de concours.

Christian DESCHAMPS demande où en est la question de la compétence santé, il n'y a pas eu de réponse aux questions de la commission « réflexion sur la prise de compétence santé ».

Florence BARDOT pose la question des autres centres de santé municipaux.

Le Président explique que la problématique n'est pas encore finalisée mais qu'elle fera l'objet d'une conférence des maires pour présentation du projet et discussions avec les élus.

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

5.1. ZA Nord Gâtinais : Lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du rond-point ZA Nord

Dans l'optique d'accueillir deux nouvelles entreprises dans la ZAC Nord Gâtinais (Newcold et Stonehedge), la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne s'est attachée les services du géomètre-expert le 5 juillet 2024 pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un rond-point desservant la future ZA Nord Gâtinais le long de la RD369, à la jonction entre la parcelle YT 15 (Fouchères) et des parcelles restantes de la ZAC Nord (future propriété de NewCold).

Le rapport de faisabilité a été rendu le 20 décembre, et présenté :

- aux entreprises Newcold, Argan et Stonehedge (8 janvier 2025)
- à la commission de développement économique le mercredi 15 janvier 2025

Cette étude intégrait deux scénarios d'implantation du rond-point (voir plans en annexe):

- un permettant la desserte au sud de la parcelle d'Argan et nord de la future parcelle Newcold
- l'autre ne desservant que la parcelle Newcold

Les deux options intégraient également une desserte des terrains de la future zone d'activités en face des parcelles sus-évoqués, celle de Stonhedge et celle de Pebix, évitant ainsi la réalisation d'un carrefour temporaire au niveau de la rue du bout du monde.

Il est à souligner que l'entreprise Newcold souhaitant s'implanter en avril 2027, la question du rond-point revêt un caractère d'urgence

L'ensemble des acteurs a validé le scénario 1 qui permet de répondre à toutes les questions :

- absence de création d'un aménagement temporaire coûteux pour la commune de Fouchères sur la route du bout du monde
- desserte de Stonehedge
- desserte de Pebix
- desserte de Newcold
- possibilité d'une desserte sud pour Argan. Des négociations sont en cours entre Argan et Newcold, sous l'égide de la CCGB.
- desserte des terrains pour lesquels la CCGB est en cours d'acquisition

Il est donc proposé d'autoriser le Président à lancer les travaux de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de ce rond-point sur la base de cette solution 1.

Délibération 2025-01-05

Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, et notamment son article 5,

Vu la délibération n° 2024-08-08 en date du 5 juillet 2024, engageant une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un rond-point desservant la future ZA Nord Gâtinais, et confiant cette mission au cabinet Azimut-Conseils,

Vu le rapport de faisabilité du 20 décembre 2024, et les plans actualisés envoyés le 14 janvier 2025,

Vu les conclusions des réunions avec les entreprises concernées (Newcold, Argan et Stonehedge) en date du 8 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « Développement économique » lors de sa réunion du 15 janvier 2025,

Considérant l'intérêt économique et stratégique de l'aménagement d'un rond-point pour garantir l'accessibilité de la future ZA Nord et améliorer la desserte des entreprises du secteur,

Considérant la localisation optimale définie dans la solution 1 pour le positionnement du rond-point au Nord de la RD369, entre les parcelles Argan et Newcold, incluant une desserte complémentaire par la parcelle YT 15 vers l'entreprise Stonehedge, évitant ainsi un nouvel aménagement au niveau de la rue du Bout du Monde,

Considérant la nécessité de lancer la mission de maîtrise d'œuvre pour garantir le respect des délais de mise en œuvre et répondre aux attentes des entreprises partenaires.

Le Bureau communautaire, sur proposition du Président et après en avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du rond-point de la ZA Nord, conformément aux recommandations de la « solution 1 » actualisée présentées par Azimut-Conseils ;

AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires à la contractualisation des prestations de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'à la mise en œuvre des opérations afférentes ;

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget 2025, compte 2031.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Journée du 14 juin 2025

Le Président soumet au Bureau la question de l'organisation de la manifestation du 14 juin prochain, manifestation qui implique la présence de l'ensemble des agents. A la majorité, le Bureau ne souhaite pas maintenir cette manifestation.

Les agents en seront avertis.

6.2. Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) de l'Yonne

Dispositif d'aide au parcours de santé dans les situations dites complexes.

dac89.fr

dac@dac89.fr

6.3. FEDER rural : présentation de Michael Pagnoux, chef de projet au PETR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50.

Le Président

la secrétaire de séance

Jean-François CHABOLLE
Maire de Vallery

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical stroke, positioned below the name of the President.

Jean-Jacques NOEL
Maire de Dollot

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'N' shape with a long horizontal stroke extending to the right, positioned below the name of the Secretary.

Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

Liste des délibérations examinées

Séance du Bureau communautaire du 24 janvier 2025

2025-01-01 DECHETS MENAGERS : Avenant au contrat de reprise de l'aluminium issu de la collecte sélective avec la société Acteco Recycling : adopté à l'unanimité

2025-01-02 DECHETS MENAGERS : Avenant de la prolongation au contrat pour l'Action et la Performance de l'ADELPHÉ-CITEO : adopté à l'unanimité

2025-01-03 TOURISME : Tournée 2025 de la Ville à Joie : adopté à l'unanimité

2025-01-04 SANTÉ : Financement du centre de santé de Domats : adoptée à l'unanimité, Christelle NOLET n'ayant pas pris part au vote

2025-01-05 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : ZA Nord Gâtinais : Lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un rond-point ZA Nord : adopté à l'unanimité

Liste des présents :

David ROUSSEL, Séverine MAZATEAU, Sylvie GUILPAIN, Brigitte BERTEIGNE, Christine AITA, Jean-Jacques NOEL, Christelle NOLET, Christian DESCHAMPS, Laurent BOULMIER, Etienne SEGUELAS, Fred JEAN-CHARLES, Florence BARDOT, Xavier ROSALIE, Jérôme CORDIER, Gilbert GREMY, Jean-François CHABOLLE, Frédéric BOURGEOIS, Marcel MILACHON, Patrick PELISSIER, Pierre-Eric MOIRON.

Date de mise en ligne : 28/01/2025

Auteur : Jean-François CHABOLLE, Président de la CC du Gâtinais